

**DECISION SUR LA CRISE DANS LA REGION
DU DARFOUR AU SOUDAN
Doc.EX.CL/ 106(V)**

Le Conseil exécutif,

1. **EXPRIME** sa grave préoccupation face à la situation qui prévaut dans la région du Darfour, notamment en ce qui concerne la crise humanitaire et les informations faisant état de la persistance des violations des droits de l'homme, en particulier par les milices Janjaweed ;
2. **EXPRIME EGALEMENT** son inquiétude face au risque de déstabilisation régionale qui résulterait de la persistance du conflit au Darfour ;
3. **SOULIGNE** la nécessité de traduire en justice tous les auteurs des graves violations des droits de l'homme au Darfour ;
4. **FELICITE** le Président de la Commission pour sa visite opportune au Darfour, et dans le cadre des efforts visant à faire face à la situation humanitaire actuelle et à accélérer la recherche d'une solution durable à la crise ;
5. **SE FELICITE** de la décision du Président de la Commission de désigner M. Hamid El Gabid, comme son envoyé spécial pour le Darfour, et **L'ENCOURAGE** à poursuivre ses efforts visant à mettre un terme au conflit du Darfour ;
6. **SE FELICITE** de la mise en place de la Commission du cessez-le-feu à El-Fashir, le 19 juin 2004, et du déploiement de la mission d'observation militaire dans la région du Darfour ;
7. **NOTE AVEC SATISFACTION** le rôle louable que continuent de jouer le Tchad, en tant que médiateur, les Nations unies, l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique et la communauté internationale dans son ensemble, et les **ENCOURAGE** à continuer de déployer des efforts tant individuels que collectifs pour améliorer la situation humanitaire de la population civile et instaurer une paix durable dans la région du Darfour ;
8. **SE FELICITE** des contributions financières fournies jusqu'à présent par le Gouvernement britannique et l'Union européenne pour le déploiement de la mission de l'Union africaine dans le Darfour, ainsi que du soutien logistique apporté par les Etats-Unis d'Amérique ;

9. **EXHORTE** le Gouvernement du Soudan, le Mouvement de Libération du Soudan (SLM/A) et le Mouvement de Justice et d'Egalité (JEM) à respecter l'Accord de cessez-le-feu humanitaire signé le 8 avril 2004 et **EXHORTE EGALEMENT** les parties à coopérer avec la Commission de cessez-le-feu pour faciliter les efforts actuellement déployés en vue de rétablir une paix durable au Darfour ;
10. **SE FELICITE EN OUTRE** de la tenue à N'Djamena (Tchad), le 2 juillet 2004, de la 1^{ère} réunion de la Commission conjointe telle que prévue par l'Accord de cessez-le-feu humanitaire, avec la participation de toutes les parties soudanaises, de la médiation tchadienne, de l'Union africaine et des partenaires internationaux ;
11. **ENCOURAGE** les parties soudanaises à prendre part pleinement à la réunion qui doit se tenir au siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, le 15 juillet 2004 pour démarrer le dialogue politique en vue d'arriver à une solution globale et définitive du conflit du Darfour ;
12. **FELICITE** les Etats membres de l'Union africaine qui ont contribué jusqu'à présent **LE PERSONNEL** militaire pour la création de la Commission de cessez-le-feu **ET EXHORTE** les autres pays à qui il a été demandé de fournir du personnel militaire, de le faire le plus tôt possible ;
13. **SE FELICITE** des efforts que les Nations unies et leurs institutions ainsi que les ONG déploient en vue d'apporter l'assistance humanitaire qui fait cruellement défaut à la population du Darfour ;
14. **SE FELICITE EGALEMENT** des récentes mesures prises par le Gouvernement du Soudan pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, assurer la protection des populations et pour désarmer et neutraliser les milices.